

les
Coups d'pouce



LOISIRS ♦ CULTURE
BSR ♦ BAFA ♦ PSC 1
AIDE FINANCIÈRE ATTRIBUÉE SOUS CONDITIONS

INFORMATIONS

Centre Communal d'Action Sociale

02 41 83 98 46 ♦ accueil-ccas@doue-en-anjou.fr

Doué
en
anjou

Un territoire  Une dynamique

Les Coups d'pouce, sont des dispositifs d'aide financière de la Politique Action Sociale de la commune de Doué-en-Anjou. Accessibles sous conditions, ils ont vocation à favoriser l'accès aux loisirs, à la culture, à la mobilité et à la qualification.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Conditions communes à tous les Coups d'pouce :

- > justifier d'un « reste à vivre »* inférieur ou égal à 666€,
- > habiter à Doué-en-Anjou,
- > l'enveloppe allouée au dispositif doit être encore disponible.

* le calcul du reste à vivre s'effectue sur la base de critères différents de celui du quotient familial.
Renseignements au Centre Communal d'Action Sociale

Conditions propres à chaque Coup d'pouce

> Coup d'pouce aux loisirs :

- avoir entre 6 et 25 ans,
- pratiquer une activité auprès d'une structure partenaire,
- solliciter le Coup d'pouce entre le 26/08 et le 15/10 (jours ouvrés)

> Coup d'pouce à la culture :

- dans le cadre de la saison culturelle de la commune de Doué-en-Anjou,
- accessible aux 6-25 ans et à leur famille (responsables légaux, fratrie),
- s'acquitter d'une participation financière de 2€ ou 3€/place/personne,
- possibilité de choisir jusqu'à 3 spectacles par personne.

> Coup d'pouce au BSR

- avoir entre 14 et 25 ans,
- honorer son engagement (4h00)
- s'inscrire pour passer son BSR dans une auto-école partenaire.

> Coup d'pouce au BAFA

- avoir entre 17 et 25 ans,
- compléter le dossier et apporter les pièces demandées,
- honorer son engagement (8h00)

> Coup d'pouce au PSC1

- avoir entre 14 et 25 ans,
- suivre une session de formation initiale PSC 1 auprès d'une structure partenaire.

La prise en charge est plus importante lorsque le demandeur se mobilise au sein d'un groupe (40% contre 20% s'il s'inscrit seul).

RENSEIGNEMENTS :

Centre Communal d'Action Sociale

02 41 83 98 46 ♦ accueil-ccas@doue-en-anjou.fr

Bureaux situés 1 place Justice de Paix - Doué-la-Fontaine

49700 Doué-en-Anjou